

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 15 • No. 6 • Juin 2022



DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 11 juillet à 19h30

405, boul. Laurier Sainte-Marie-Madeleine

À lire ce mois-ci:

P4 Sommaire décisionnel - Séance du 13 juin 2022

P7 Piscine sécuritaire

P 10 Fête nationale du Grand Sainte-Madeleine

LE MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'arrivée du mois de juin donne le signal de départ à tous les bons moments possibles qu'apporte la saison estivale. L'école est finie et les jeunes peuvent enfin dégourdir leurs jambes et fréquenter leurs amis à volonté. C'est le début du camp de jour où une foule d'activités ont été prévues pour amuser les jeunes de notre communauté. C'est la Fête nationale, célébrée avec nos voisins de Sainte-Madeleine, un moment privilégié qui nous fait espérer que cette grande rencontre sans mesures sanitaires représente peut-être un retour à la normale plus durable. Ce sont les belles soirées familiales et entre amis sur la terrasse. Ce sont les baignades bienvenues par nos chaudes journées d'été. Et c'est le début des vacances avec, pour certains d'entre vous, des voyages de découverte ou de redécouverte prévus dans notre belle province, ou ailleurs.

Nous nous devons toutefois de rappeler certaines règles de prudence et de sécurité élémentaires, afin de faire de votre été une des périodes les plus agréables de l'année :

Vigilance autour de la piscine. La saison des décès causés par une protection inadéquate et une surveillance défaillante autour des piscines est malheureusement commencée. Les enfants sont tout naturellement attirés par les plans d'eau. Nous rappelons que des règlements régissant l'utilisation des piscines sont en vigueur. Les propriétaires de piscine sont responsables d'appliquer ces règlements. De plus, lors d'un rassemblement, désigner une personne responsable de surveiller le plan d'eau est une sage initiative, afin d'assurer une vigilance constante.

Le feu, ca va vite. Barbecues et soirées autour du feu sont associés aux joies de l'été. Ils exigent aussi d'appliquer une extrême prudence en tout temps. Nous abordons ce sujet plus en détails en page 6. Nous conseillons de mettre à la disposition des personnes qui fument, un contenant avec du sable, afin d'éviter les feux de paillis. Enfin, il est possible que la SOPFEU émette, lorsque requis, des avis d'interdiction de feux à ciel ouvert, et ces avis doivent obligatoirement être suivis. Soyez attentifs à ceux-ci!

Avant de prendre la route. Chaque année, la route est génératrice d'accidents et de décès. Parmi les causes les plus fréquentes, la vitesse, l'utilisation du cellulaire et le taux d'alcoolémie peuvent causer des drames parfaitement évitables. Avant de prendre la route, assurez-vous que les bonnes conditions sont réunies pour assurer votre sécurité, celles de vos passagers et des autres usagers de la route. Le mot d'ordre: pas de cellulaire au volant, personne désignée pour conduire si vous comptez consommer de l'alcool, respect des limites de vitesse et attention aux cyclistes et aux piétons!

COVID-19: le virus toujours présent. Le virus de la COVID-19 fait moins sentir sa présence pendant l'été parce que nous passons beaucoup de temps à l'extérieur, mais il n'est pas disparu pour autant. Se laver les mains fréquemment et garder ses distances demeure pertinent, sans être trop exigeant.

La maladie de Lyme bien installée en Montérégie. La tique, responsable de la maladie de Lyme, peut être présente dans le gazon et les herbes hautes. Couper le gazon, se protéger adéquatement avec des vêtements pâles qui couvrent un maximum de peau, et vérifier votre corps pour détecter leur présence au retour d'une balade en nature sont de bonnes mesures à appliquer. Vous avez été piqué.e? Consultez!

Canicule et personnes vulnérables. Nos étés connaissent plus souvent des périodes de canicule. Des personnes vulnérables dans votre entourage peuvent se retrouver en situation risquée pour leur santé, en particulier les ainé.e.s et les jeunes enfants. Un appel ou une visite pour vous assurer qu'ils disposent de moyens pour s'hydrater et bénéficier de fraîcheur est un bon geste à poser. Rappelez-vous aussi que les animaux ont chaud et ont besoin d'eau et d'ombre.

Bon été, en sécurité!



ACTUALITÉS



HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

À l'occasion de la Fête nationale du Québec. les services municipaux seront fermés



Les services municipaux seront également fermés

jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet

à l'occasion de la fête du Canada.

Pour toute requête reliée aux travaux publics, vous pouvez joindre notre équipe au 450 795-6272, poste 106, ou encore utiliser le module Voilà! dans la section Nouvelles, sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité.

Pour toute urgence nécessitant l'intervention des secours, composez le 9-1-1. Pour toute autre urgence, composez le 450 795-6272, poste 104.



RAPPEL TAXES

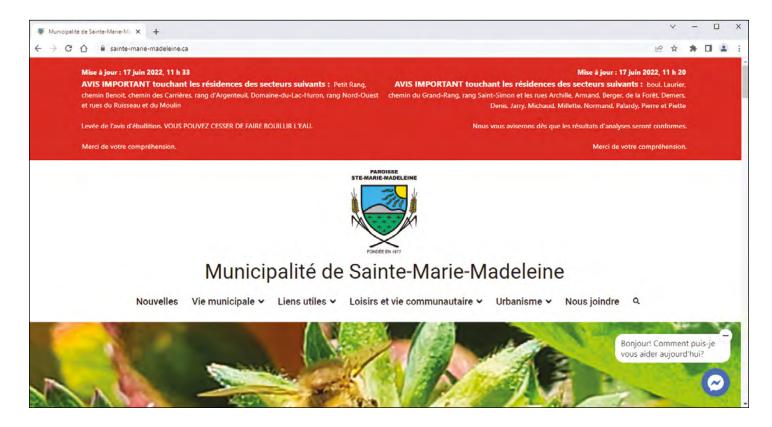
4e versement: 15 août 2022

MUNICIPALES



AVIS IMPORTANT

La Municipalité tient à informer la population qu'une nouvelle façon est dorénavant utilisée pour vous aviser rapidement de toute mesure d'urgence (coupure d'eau, avis d'ébullition, réduction, etc.) via un bandeau rouge comme celui affiché sur le site Internet de la Municipalité. Cette méthode s'ajoute aux avis publiés sur la page Facebook et par la messagerie automatisée SOMUM.



AFFAIRES MUNICIPALES

SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Lors de la séance, les membres du conseil municipal ont:

- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022
- Autorisé les comptes à payer (voir tableau en page suivante)
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire
- Transmis des félicitations à Mesdames Hélène Morel, Karolle Lacaille et Meloïze Perkinson, à Messieurs Normand Olszensky et Luc Charbonneau, de même qu'à la Fondation Mira inc. pour les différents honneurs
- Félicité monsieur Yves Chapdelaine, conseiller municipal, pour sa participation au Grand défi Pierre Lavoie
- Autorisé la tenue de ventes de garage sans permis les fins de semaine de la Journée nationale des patriotes et de l'Action de grâces

Législation

- Donné l'avis public de consultation pour le projet de modification de zonage pour établir les usages autorisés dans les zones 105 et 106 – La séance d'information se tiendra le 11 juillet 2022, à 19 h 30, à l'Église évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe sise au 405, boul. Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine
- Adopté le règlement modifiant le Règlement de tarification de la Municipalité pour modifier la tarification de soccer et celle du camp de jour
- Adopté les règlements numéro 22-554 et 22-555 modifiant le Règlement du programme d'aide en matière d'environnement pour inclure les installations septiques classées B et le Règlement d'emprunt relatif afin que les propriétaires d'installations septiques classées B puissent bénéficier du programme de financement de mise aux normes des installations septiques

Administration

- Embauché deux (2) étudiants pour aider à l'entretien des propriétés de la Municipalité
- Approuvé la tenue de la fête nationale du Grand Sainte-Madeleine le 18 iuin 2022
- Autorisé le remplacement d'une unité de climatisation
- Donné plusieurs informations sur différents sujets. La population est invitée à écouter la séance sur le site Internet de la Municipalité pour de plus amples informations

Sécurité publique et civile

- Renouvelé l'entente de services pour l'application SURVI-Mobile
- Autorisé l'achat de quatre (4) habits de combat
- Manifesté l'intérêt de la Municipalité à renouveler l'entente 9-1-1
- Donné de l'information sur les visites et plans de prévention qui seront réalisés au cours de l'an 1 du schéma
- Accepté la démission d'un pompier

Infrastructure et transport

- Octroyé le contrat de fauchage de levées de fossés pour les années 2022-2023-2024
- Donné de l'information quant aux lignage et pavage d'une partie du 4e Rang

- Donné de l'information sur la desserte Internet de la Municipalité
- Adopté le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025
- Fait le suivi des dossiers de sel de déglaçage, de vérification de la présence de plomb dans l'eau et de la demande d'intervention de la MRC des Maskoutains dans le cadre du chemin Plamondon
- Pris acte de la demande de réduction de vitesse sur le rang Nord-Ouest

Aménagement, urbanisme et environnement

- Déposé la liste des permis délivrés et la liste des requêtes pour le mois de mai 2022
- Déposé des lotissements autorisés
- Pris position dans le dossier d'expropriation pour le futur centre com-
- Pris position quant au non-respect des haies, clôtures et constructions en marge avant
- Donné de l'information sur la protection des bandes riveraines
- Accordé des dérogations mineures pour la propriété du 3349, rue des
- Donné mandat à la direction générale de représenter la Municipalité au TAQ
- Donné mandat d'organiser une activité dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 21 au 30 octobre 2022

Loisirs, culture et services communautaires

- Autorisé la fermeture de rues pour la Fête nationale du Grand Sainte-Madeleine pour le 18 juin 2022.
- Autorisé la desserte des parcs par l'accès Internet
- Autorisé la participation à la conférence annuelle du loisir municipal et à la Journée nationale Municipalité amie des aînés
- Manifesté l'intérêt de la municipalité à devenir Municipalité amie des enfants

Divers

- Adhéré à la déclaration de l'UMQ, Unis pour le climat
- Mentionné que l'écocentre de Saint-Hyacinthe sera ouvert les 24 juin et
- Invité la population à participer à la collecte de sang qui se tiendra à la salle des Chevaliers de Colomb le 22 juin 2022, de 13 h 30 à 19 h 30
- Proclamé le mois de juin comme étant le mois de la Sclérose latérale amyotrophique
- Autorisé une commandite pour le tournoi de balle
- Octroyé une aide financière de 250\$ au Group Scout 4º l'Avenir inc. en plus de poursuivre les publications gratuites dans le bulletin municipal et de leur offrir de participer aux activités de la Municipalité pour amasser des fonds

Pour de plus amples informations, la population est invitée à visionner la séance du conseil sur le site Internet de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

AFFAIRES MUNICIPALES

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

FOURNISSEUR	MONTANT	FOURNISSEUR	MONTANT
9180-0557 QUÉBEC INC	2 554,37 \$	HENRIK, ARNOLD	44,24 \$
ALIMENTATION STE-MADELEINE INC.	34,45 \$	HYDRO-QUÉBEC	1 126,67 \$
ANNE-MARIE SAMSON DESIGN COMMUNICATION	1 358,14 \$	IMPRESSIONS KLM	2 889,62 \$
ARÉO-FEU LTÉE	258,69 \$	IMPÉRIAL ESSO	1 324,92 \$
BELL	64,33 \$	LAFERTÉ ET LETENDRE INC.	1 146,19 \$
BELL CANADA	249,12 \$	LEFEBVRE, OLIVIER	189,39 \$
BELL MOBILITÉ	96,50 \$	LOCATION D'ÉQUIPEMENTS BATTLEFIELD	63,11 \$
LES CABINETS MASKA INC.	229,95 \$	LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	105,11 \$
CANADIEN NATIONAL - NON MARCHANDISES	653,00 \$	MINI-MOTEURS S. CHARRON	219,62\$
CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC.	878,88 \$	MINISTÈRE DU REVENU	14 110,23 \$
CDTEC CALIBRATION INC.	385,17 \$	MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION	629,05 \$
COGECO	916,26 \$	MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE	2 221,22 \$
CONSULTATION INFOMATRIX INC.	10 615,07 \$	PLAISIR EN FORME	50,00 \$
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE	511,63\$	POSTES CANADA	365,86 \$
CORMIER, NATHALIE	30,32 \$	R.I.E.V.R.	12 224,00 \$
DANIELS, PATRICK	20 000,00 \$	RANCOURT LEGAULT JONCAS, S.E.N.C.	2 433,34 \$
DÉCHI-TECH MOBILE	114,98 \$	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	5 127,23 \$
DESCHÊNES-LAUZON, JUSTINE	150,00 \$	RÉGIE DE L'AIBR	2 549,19 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	2 740,62 \$	RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	29 673,30 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS MERN	30,00 \$	SANTINEL INC.	719,93 \$
DISTRIBUTION PAYEUR INC.	1 488,87 \$	SERVICES DE LOISIRS - VILLE DE SAINT-HYACINTHE	93,50 \$
ÉCOLE DE SECOURISME DU QUÉBEC	148,32 \$	SPA DRUMMOND	5 017,77 \$
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE DE SAINT-HYACINTHE	250,00 \$	SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC	784,00 \$
EMCO DISTRIBUTION INC.	242,19\$	TROPHÉES DUBOIS LTÉE	229,84 \$
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES ROBERT JODOIN LTÉE	912,65 \$	UQROP	1 000,00 \$
ENTREPRISES MYRROY INC.	1 838,72 \$	VACHON, CAROLINE	276,52 \$
EXCA-VAC CONSTRUCTION	9 210,52 \$	VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE	2 152,12 \$
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	227,52 \$	VISA DESJARDINS	95,02 \$
GIRARD CORBIN, STÉPHANIE	63,41 \$	YVES BLANCHARD ENR.	776,08 \$
GUÉVIN, MAXIME	362,17 \$	ZIG ZAG SPORTS	1 696,88 \$
	1	TOTAL DES FACTURES	145 949,80 \$
		FACTURES NON PAYÉES	116 841,20 \$

SANTÉ ET SÉCURITÉ

EST-CE UN ÉTÉ SANS FEU DE FOYER À L'EXTÉRIEUR?

Quoi de mieux que de profiter de la belle saison qui est arrivée pour faire un bon feu en plein air en utilisant le foyer extérieur! De beaux souvenirs et moments à partager avec famille et ami.e.s.

Saviez-vous que

l'utilisation d'un foyer extérieur est réglementée par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et le Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine?



Tout feu en plein air doit:

- Être tenu dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles;
- Être sous la supervision d'une personne raisonnable qui demeure à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu qui garde le plein contrôle du brasier;
- Avoir à proximité un moyen d'extinction rapide comme un seau d'eau, un boyau d'arrosage, un extincteur, etc.;
- Être alimenté uniquement par du bois non traité et/ou non peint;
- Être bien éteint avant que la personne désignée comme responsable puisse quitter les lieux. !!!Rappel - les cendres peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours même si elles sont dans un foyer extérieur. La prudence est de mise lorsque vient le temps de le vider;
- La fumée dense qui s'en échappe ou les odeurs qu'il produit peuvent devenir parfois des éléments de discorde entre voisins. Ce beau moment passé autour d'un feu à l'extérieur doit en rester un. Faire preuve de bon voisinage et de discernement sera profitable à l'ensemble de la communauté.

Pour en savoir davantage, consultez le Règlement G200 sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Urbanisme/Règlements municipaux/Règlement G200 - Sûreté du Québec.

PÉRIODE DE GRANDES CHALEURS À NOS PORTES SIGNIFIE ÉCONOMISER NOTRE EAU POTABLE EN ARROSANT MINIMALEMENT!

En vertu du règlement numéro 12-400 intitulé Utilisation de l'eau potable, la Municipalité rappelle aux citoyens et aux citoyennes la réglementation en vigueur qui gère l'utilisation extérieure de l'eau potable :

Période d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux, distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux, est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants:

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant au système d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3h à 6h le dimanche, le mardi et le jeudi. Afin d'en connaître davantage sur les différentes réglementations applicables pour les systèmes d'arrosage automatique, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal à urbanisme@stemariemadeleine.gc.ca ou au 450 795-6272, poste 105.



Arrosage manuel

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

Remplissage de piscine

Le remplissage d'une piscine est interdit de 6h à 20h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure. Bien entendu, le remplissage de piscine en soirée doit se faire sous surveillance afin d'éviter tout débordement ou gaspillage.

Nouvelle pelouse

Il est permis d'arroser tous les jours, aux heures prévues des périodes d'arrosage, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement. Les propriétaires doivent toutefois obtenir un permis de la Municipalité à cet effet. Il est également permis d'arroser une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaque en tout temps pendant la journée de son installation.

À NOTER

La Municipalité peut, lorsque nécessaire, interdire à toute personne de procéder à l'arrosage extérieur dans un secteur donné et pendant une période déterminée. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs, etc.

SANTÉ ET SÉCURITÉ



ENVIRONNEMENT

COLLECTES RÉGULIÈRES ET JOURS FÉRIÉS

Les collectes de matières résiduelles des 24 juin (matières recyclables) et 1er juillet (déchets) auront lieu conformément au calendrier régulier.



L'ÉCOCENTRE DE SAINT-HYACINTHE **OUVERT LES 24 JUIN ET 1ER JUILLET**

1880, rue Brouillette Vendredi, samedi et dimanche: de 8 h 30 à 16 h 30

La Municipalité tient à informer la population que l'écocentre de Saint-Hyacinthe sera ouvert les vendredis 24 juin et 1er juillet 2022 aux heures normales d'ouverture afin de mieux répondre aux besoins de la population en cette période d'achalandage important lié aux nombreux déménagements.

VOUS DÉMÉNAGEZ?

Certains bacs doivent demeurer sur place! Lesquels?

Les bacs de matières recyclables (vert) et de matières organiques (brun) sont fournis aux occupants de chaque immeuble et sont la propriété de la Municipalité. Le numéro de série qui est apposé sur chacun correspond à chaque adresse municipale et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Le bac d'ordures ménagères (noir) est votre propriété. Vous devez donc le déménager ou vous en procurer un en quincaillerie.



COLLECTE DES GROS REBUTS

15 juillet, dès 7 h

Modalités générales:

- Les gros rebuts doivent être placés en bordure de rue avant 7h, la journée de la collecte de résidus domestiques et idéalement la veille en fin de journée
- Les collectes de gros rebuts ont lieu entre 7h et 19h, la journée de collecte des déchets de chaque secteur et elles sont effectuées par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, selon un horaire différent.
- Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue (même pour les immeubles multi logements) et ceux déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.
- Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, doivent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

Consulter le site Internet de la RIAM au www.riam.quebec pour connaître toutes les modalités de cette collecte ou pour des alternatives disponibles pour en disposer.

UN CONSEIL: Le réemploi demeure la meilleure alternative de disposition des objets en bon état et encore utilisables. Avant de les jeter, pensez à les offrir à un organisme ou à un commerce de vente d'objets usagés qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes. Les sites de revente de tels objets sont également des alternatives à envisager dans de telles situations.

JUIN, MOIS DE L'EAU

La MRC des Maskoutains vous lance un défi, celui de prEAUtéger notre richesse commune qu'est l'EAU. Voici quelques exemples pour vous inspirer au quotidien:

- Économisez l'EAU: ne laissez pas l'eau couler sans raison... facile n'est-ce pas?
- Utilisez la poubelle pour tous les déchets solides (entre autres les lingettes nettoyantes comme celles de bébé, les cheveux, la soie dentaire, etc.). La toilette et nos systèmes d'EAUx usées sont conçus pour le papier de toilette et rien d'autre.
- Allez porter vos restants de produits ménagers ou de rénovation à l'écocentre.
- Procurez-vous un baril de récupération d'EAU de pluie pour arroser vos plantes, fleurs et jardins.

- Évitez l'usage d'herbicides et de pesticides sur votre terrain.
- Informez-vous des bonnes pratiques reliées à l'usage de l'EAU et faites la prEAUmotion de vos bonnes actions auprès de votre entourage.



CULTURE, LOISIRS ET SPORTS



CAMP DE JOUR

Au moment de publier ces lignes, le camp de jour est en pleine effervescence. Plus de 182 enfants sont inscrits cet été et 24 animateurs et accompagnateurs veilleront à la sécurité et surtout, à faire de l'été 2022 une saison mémorable dans le cœur des enfants qui y participent!





SOUTENIR NOS JEUNES: L'AFFAIRE DE TOUTE LA COMMUNAUTÉ

La saison de soccer est bien amorcée et nos jeunes s'entraînent fort. Pourquoi ne pas venir les encourager cet été en assistant aux parties?

Nul besoin d'y avoir inscrit un enfant pour avoir le privilège de vous asseoir dans les estrades et être témoin de petites et grandes victoires. C'est toute la communauté qui peut appuyer ces jeunes athlètes qui jouent, rappelons-le, pour le plaisir.

PROGRAMMATION AUTOMNE 2022

L'été bat son plein, mais ça n'empêche pas le Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire de mettre en branle sa programmation d'automne. Surveillez l'édition de septembre du bulletin municipal, notre

site Internet et notre page Facebook pour connaître les activités qui vous seront proposées pour la prochaine saison. Sports, loisirs et culture pour tous seront à l'agenda!



CULTURE, LOISIRS ET SPORTS



VIE COMMUNAUTAIRE



PETITE VIRÉE GASTRONOMIQUE

Sainte-Madeleine vous invite à la prochaine édition des Matinées gourmandes, le 9 juillet, de 9h à 13h! Plus d'une vingtaine de producteurs et de transformateurs prendront part au marché où il sera possible de faire l'achat de produits frais et de qualité.

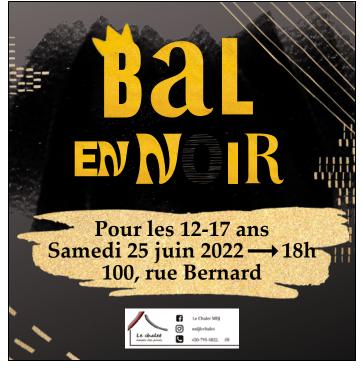
Vous pouvez aussi faire vos achats en ligne (https://boutique.matinees-gourmandes.com/) et venir récupérer vos denrées sur place.



BACS À PARTAGER

La Ferme Christian Desnoyers a généreusement offert les plants de légumes dans les bacs à partager des parcs Jodoin et Denis-Choquette, au bénéfice de toute la communauté!







CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE

Paniers 15\$ | Les vendredis à 16h (apportez vos sacs) 405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS

15845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | 450 250-1236

Informations: www.centredentraidemaskoutain.org/

AGENDA

COORDONNÉES

JUIN

- 2 Matières organiques
- 3 Déchets
- 9 Matières organiques
- 10 Matières recyclables
- 13 Conseil municipal
- 13 3e versement taxes municipales
- 16 Matières organiques
- 17 Déchets
- 18 Fête nationale du Grand Sainte-Madeleine
- 19 Fête des Pères
- 23 Matières organiques
- 23 Services municipaux fermés
- 24 Matières recyclables
- 24 L'écocentre St-Hyacinthe ouvert
- 24 Services municipaux fermés
- 30 Matières organiques

Q.X.

JUILLET

- 1 Services municipaux fermés
- 1 L'écocentre St-Hyacinthe ouvert
- 1 Déchets
- 7 Matières organiques8 Matières recyclables
- Wattores recyclables
- 11 Séance du conseil14 Matières organiques
- Industrio or game
- 15 Déchets
- 15 Gros rebuts
- 21 Matières organiques
- 22 Matières recyclables
- 28 Matières organiques
- 29 Déchets

MUNICIPALITÉ

BUREAU ADMINISTRATIF

3541, boulevard Laurier

Sainte-Marie-Madeleine (QC) J0H 1S0

Téléphone: 450 795-6272 Télécopieur: 450 795-3180

Heures de bureau

Lundi au jeudi: 8h30 à 16h30

Vendredi: fermé

Administration générale – Accueil

Mme Stéphanie Girard Corbin

Poste téléphonique 102

info@stemariemadeleine.gc.ca

Direction générale et Travaux publics

Me Josée Vendette

Poste téléphonique 104

dg@stemariemadeleine.qc.ca

Comptabilité

Mme Nathalie Cormier

Poste téléphonique 103

comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

Inspecteur municipal

Développement immobilier

M. Olivier Lefebvre

Poste téléphonique 105

urbanisme@stemariemadeleine.gc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire

Mme Caroline Vachon

Poste téléphonique 113

loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

VOS ORGANISMES

Cercle de Fermières

450 795-3422 ou 450 795-3539

FADOQ Sainte-Madeleine

450 795-3250

Scouts 4e l'Avenir

450 262-1042

Chevaliers de Colomb - Conseil 4301

450 795-6232

Maison des jeunes - Le Chalet

450 795-3822, poste 8

La Guignolée du Grand Sainte-Madeleine

450 496-6590

LIEUX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Local des loisirs Sainte-Marie-Madeleine

3549, boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine

Parc Jodoin

Rue des Ormes

Sainte-Marie-Madeleine

Parc Denis-Choquette

625, rue Piette

Sainte-Marie-Madeleine

Parc des Ostriers

Rues des Ostriers et des Hêtres Sainte-Marie-Madeleine

Terrains de soccer Parc Denis-Choquette

625. rue Piette

Sainte-Marie-Madeleine

Patinoire extérieure Anneau de glace

625, rue Piette

Sainte-Marie-Madeleine

Salle communautaire de Sainte-Madeleine

75, rue Saint-Simon Sainte-Madeleine

École Saint-Joseph-Spénard

150, rue du Cinquantenaire Sainte-Madeleine

Parc de planche à roulettes

100, rue Bernard Sainte-Madeleine

Terrain de balle

100, rue Bernard Sainte-Madeleine

Parc des loisirs

100, rue Bernard Sainte-Madeleine

Patinoire et glace de hockey

100, rue Bernard Sainte-Madeleine